Un monument... un homme : Pierre Péquignat (1669-1740)

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **18 (1988)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

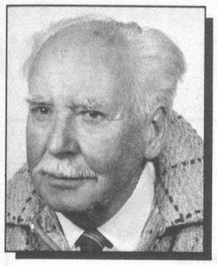

L.-V. DEFFERRARD

UN MONUMENT... UN HOMME

Pierre Péquignat (1669-1740)

Aînés: Dis-moi, Francis, pour toi, le nom de **Courgenay** évoque-t-il quelqu'un ou quelque chose?

Francis: ... une chanson du temps de la Mob! Les paroles m'en reviennent: «La petite Gilberte de Courgenay qui connaît trois cent mille soldats et tous les officiers...»

– Bravo! mais t'est-il arrivé de passer à **Courgenay?**

– Oui, je crois, mais il y a longtemps. Nous allions à **Porrentruy.**

– As-tu remarqué, sur la place, le monument à la mémoire de **Pierre Péquignat, chef des commis d'Ajoie, mort pour la liberté en 1740?**

– Ni vu, ni connu, mais je sens que tu brûles d'en parler.

– Exact! Alors asseyons-nous et trinquons à notre vieille amitié! Je ne t'apprendrai rien en te disant que les Jurassiens ont la tête aussi dure que la nôtre, à nous Fribourgeois. D'où leur histoire agitée. Ainsi, au début du XVIIIe siècle, catholiques et protestants se querellaient pour des riens. Tiens, un exemple: les Réformés s'indignaient de voir, sur leurs terres, un meunier et un garde-forestier entrer à l'église le dimanche plutôt qu'au temple. Et, bien sûr, il en allait de même dans les villages restés catholiques.

Depuis la Réforme, les **évêques de Bâle** résidaient à **Porrentruy.** Non seulement ils restent fermés aux idées politiques nouvelles mais entendent maintenir et même rétablir tous leurs droits de souverains absolus. Car, ne l'oublie pas, ils sont aussi «souverains» puisque évêques et princes du Saint-Empire. La crosse et l'épée!

D'où colère et protestations de leurs... sujets des deux confessions. En 1720, la situation devint explosive après que le prince-évêque **Jean-Conrad de Reinach** eut fait savoir qu'il annulait les anciennes franchises, coutumes et libertés accordées autrefois. On fit appel aux cantons suisses (eux aussi profondément divisés), au roi de France et même à l'empereur Habsbourg.

Quelqu'un tira d'un coffre de vieux parchemins établissant «franchises, accords, droits, usances». Il apparut bientôt que ces documents étaient, pour le moins, douteux.

Comme tu le vois, Francis, il y aurait là matière à un feuilleton télévisé.

– Et **Pierre Péquignat** dans tout cela?

– J'y arrive. Sache d'abord que **Pierre Péquignat** était un paysan de **Courgenay.** Sans être vraiment riche il était «à son aise», possédait une belle maison et jouissait de l'estime générale. Rien d'étonnant dès lors de le voir figurer parmi les douze «**commis**», nous dirions aujourd'hui députés, élus par les paysans au cours d'une séance nocturne tenue à la mi-août 1730.

La tâche de ces «commis» était de défendre les droits acquis et de soutenir les revendications.

(Photo L.-V. Defferrard)

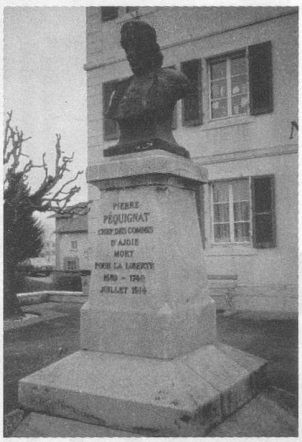

On dit que **Péquinat,** alors âgé de soixante ans, était un homme de haute taille, au visage fortement marqué d'un nez aquilin. C'est ainsi du moins que J. Kaiser l'a sculpté en 1914.

Pierre Péquinat savait parler à la foule ajoulote et ceci dans un patois savoureux. Très vite, il fut le plus écouté des «commis». On attendait beaucoup de lui, sans doute trop, car ici on se trouve devant un drame psychologique. Si **Pierre Péquignat** détestait le prince, il restait, catholique fervent, paralysé devant «son» évêque.

D'où ses hésitations, ses tergiversations qui, peu à peu, détachèrent de lui beeaucoup de ses partisans.

Informé par ses espions, le prince-évêque l'assigne à comparaître. **Péquignat** refuse. Jean-Conrad de Reinach le fait arrêter et amener à Porrentruy.

Des juges à la solde du «maître» le condamnent à être «conduit au lieu du supplice, où il aura la tête tranchée puis plantée sur une fourche patibulaire et son corps écartelé.»

La sinistre exécution eut lieu à la lueur des torches dans la nuit du 30 au 31 octobre 1740, veille de la Toussaint.

D'une fenêtre de son château, le prince-évêque assista au supplice de **Pierre Péquignat** et de ses amis **Frideloz Lion** et **Jean-Pierre Riat.**

L'échafaud – parlante menace – fut laissé dressé devant l'Hôtel de Ville de Porrentruy jusque avant la Fête-Dieu 1741.

L.-V. D.